



Revue de presse

Jeudi 24 avril 2014

Villa N°69 Lot Benhaddadi
Chéraga - Alger
Tél : 021 36 66 86
Fax : 021 37 23 45
<http://www.fce.dz>

SOMMAIRE

A la une	3
• FCE : La PME, axe stratégique de développement local (Le Temps d'Algérie/APS/El Moudjahid)	3
• Rencontre régionale du FCE à Oran : La PME, axe stratégique du développement local (Horizons)	4
• Forum des chefs d'entreprises : La rencontre d'Oran sans Réda HAMIANI (L'Econews).....	5
• L'excédent commercial algérien recule au 1er trimestre à 2,6 milliards de dollars (Maghreb Emergent)	6
• L'inflation en baisse : Un taux de 2% enregistré en mars (El Watan).....	7
• Dispositif Ansej : Lancement d'un formulaire unique d'inscription (L'Econews)	8
• La Tunisie prête à appliquer les termes du libre-échange avec l'Algérie : Silence sur la date de dédouanement des produits algériens (El Watan)	9
• Smartphones et tablettes : Condor détient 10% du marché (El Watan).....	10
• La boisson fruitée N'Gaous sera produite en France, et bientôt en Chine (Maghreb Emergent).....	11
• Sondage national sur l'entreprise innovante : Nécessité de créer une agence nationale d'innovation et compétitivité des PME (El Moudjahid)	12
Finance/banque/Bourse	13
• Yazid Benmouhoub, DG de la Bourse d'Alger, invite du Forum Economie d'El Moudjahid : « Les financements de la Bourse et de la banque sont complémentaires » (El Moudjahid)	13
• Algérie - L'opérateur de téléphonie mobile Djezzy sera introduit, à terme, en Bourse (Maghreb Emergent)	18
Commerce	19
Coopération	19
• Immobilier : Un projet de 40 millions de dollars pour des Emiratis à Alger (Le Quotidien d'Oran)	19
Veille	20
• Les exportations de gaz algérien vers l'Italie s'effondrent dans un contexte de guerre des prix (Maghreb Emergent)	20
• 15ème édition du SITEV du 15 au 18 mai au palais des expositions (APS).....	22

A la une

FCE : La PME, axe stratégique de développement local (Le Temps d'Algérie/APS/El Moudjahid)

Plusieurs propositions visant à consolider le rôle stratégique assigné à la petite et moyenne entreprise (PME) algérienne en matière de développement local, ont été émises mercredi à Oran, par les participants à une rencontre régionale organisée par le Forum des chefs d'entreprise (FCE).

L'intégration de la PME algérienne dans le schéma national de l'aménagement du territoire a été, dans ce sens, vivement recommandée par les opérateurs qui aspirent à jouer pleinement leur rôle dans le développement économique local.

Quelque 250 chefs d'entreprise activant dans la région Ouest ont pris part à ce regroupement qui a débouché sur plusieurs suggestions visant, selon le vice-président du FCE, Karim Cherif, à "bâtir une économie moins dépendante des hydrocarbures, fondée sur des ressources durables et renouvelables".

Cet objectif, a-t-il expliqué, appelle à réfléchir notamment à "la promotion et l'intégration de la PME pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la diversification de l'économie, la valorisation des ressources naturelles, le développement de l'économie verte et des nouvelles technologies".

Le vice-président du FCE a également insisté sur "la valorisation du potentiel de production nationale par la mise en réseau et l'intégration de la PME dans la sous-traitance". Il a en outre mis l'accent sur deux axes stratégiques qui sous-tendent, d'après lui, les pistes de réflexion suggérées, à savoir "l'approche territoriale pour une meilleure répartition géographique des PME" et "l'approche sectorielle pour mieux orienter le développement des PME sur des activités productives et de services en adéquation avec les évolutions technologiques et environnementales".

Les mesures de soutien aux PME, décidées ces dernières années par l'Etat, ont été également mises en relief lors de cette rencontre. Les participants ont évoqué, à cet égard, les dispositifs d'encouragement de l'investissement, l'accès au foncier industriel et aux commandes publiques, la restructuration des dettes et le programme national de mise à niveau.

"Ces dispositifs d'aide et d'accompagnement gagneraient à être consolidés dans une nouvelle dynamique de développement où chaque acteur (PME, pouvoirs publics, services d'appui et associations) apportera sa contribution pour relever les défis majeurs qu'impose le nouveau contexte économique mondial", a-t-on souligné.

Un autre vice-président du FCE, M. Salah-Eddine Abdessemed, a pour sa part salué l'aménagement apporté à certaines mesures jugées contraignantes par les entreprises, notamment celles relatives au crédit

documentaire et à la présence du chef d'entreprise pour le dédouanement des marchandises.

Il a ajouté que son organisation patronale plaide également pour "un aménagement judicieux de l'interdiction d'importation des équipements rénovés, un aménagement qui soit profitable à l'économie du pays". M. Abdessemed a aussi fait part de difficultés et contraintes liées, a-t-il dit, "à l'économie informelle, aux dysfonctionnements du secteur de la distribution, à la disponibilité et au coût du crédit, au fonctionnement du système bancaire et financier, à la qualité de l'information économique, et à la disponibilité d'une ressource humaine qualifiée".

"Le traitement de tous ces aspects donnera assurément un essor vigoureux à la dynamique engagée par la réforme économique", a-t-il fait valoir en arguant de "la volonté certaine affichée par les pouvoirs publics pour trouver des solutions concertées". Ce regroupement régional du FCE s'est ouvert en présence du wali d'Oran, Abdelghani Zaalane qui a mis l'accent, en substance, sur l'importance du potentiel économique et industriel de la capitale de l'Ouest.

Le chef de l'exécutif a abordé dans ce cadre les multiples réalisations accomplies ou en voie de lancement au profit de différents secteurs, citant, entre autres opérations d'envergure, l'extension de la ligne du tramway, la construction de l'usine Renault-Algérie, le futur métro, le nouveau pôle urbain, la nouvelle voie d'accès au port et le parc technologique. Des responsables de l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) et de l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF) ont également pris part à la rencontre pour mettre en lumière les opportunités d'investissements et le potentiel foncier industriel dans la région de l'Ouest.

Rencontre régionale du FCE à Oran : La PME, axe stratégique du développement local (Horizons)

Plusieurs propositions visant à consolider le rôle stratégique assigné à la petite et moyenne entreprise (PME) en matière de développement local ont été émises, hier, à Oran, par les participants à une rencontre régionale organisée par le Forum des chefs d'entreprise (FCE). L'intégration de la PME algérienne dans le schéma national de l'aménagement du territoire a été, dans ce sens, vivement recommandée par les opérateurs qui aspirent à jouer pleinement leur rôle dans le développement économique local. Quelque 250 chefs d'entreprise activant dans la région ouest ont pris part à ce regroupement qui a débouché sur plusieurs suggestions visant, selon le vice-président du FCE, Karim Cherif, à « bâtir une économie moins dépendante des hydrocarbures, fondée sur des ressources durables et renouvelables ». Cet objectif, a-t-il expliqué, appelle à réfléchir notamment à « la promotion et l'intégration de la PME pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la diversification de l'économie, la valorisation des ressources naturelles, le développement de l'économie verte et des nouvelles technologies ». Le vice-président du FCE

a également insisté sur « la valorisation du potentiel de production nationale par la mise en réseau et l'intégration de la PME dans la sous-traitance ». Il a, en outre, mis l'accent sur deux axes stratégiques qui sous-tendent, d'après lui, les pistes de réflexion suggérées, à savoir « l'approche territoriale pour une meilleure répartition géographique des PME » et « l'approche sectorielle pour mieux orienter le développement des PME sur des activités productives et de services en adéquation avec les évolutions technologiques et environnementales ». Les mesures de soutien aux PME, décidées ces dernières années par l'Etat, ont été également mises en relief lors de cette rencontre. Ce regroupement régional du FCE s'est ouvert en présence du wali d'Oran, Abdelghani Zaâlane, qui a mis l'accent, en substance, sur l'importance du potentiel économique et industriel de la capitale de l'Ouest. Le chef de l'exécutif a abordé dans ce cadre les multiples réalisations accomplies ou en voie de lancement au profit de différents secteurs, citant, entre autres opérations d'envergure, l'extension de la ligne du tramway, la construction de l'usine Renault Algérie, le futur métro, le nouveau pôle urbain, la nouvelle voie d'accès au port et le parc technologique.

Forum des chefs d'entreprises : La rencontre d'Oran sans Réda HAMIANI (L'Econews)

La rencontre régionale du forum des chefs d'entreprises (FCE) organisée ce matin à Oran autour du thème du «Développement territorial» a brillé par l'absence de son président en exercice, M. Réda Hamiani pour «empêchement majeur et d'envergure», selon les déclarations du vice-président du forum pour la zone ouest, Karim CHERIF.

La rencontre d'aujourd'hui se veut être un moyen de rapprochement de l'administration locale notamment la wilaya et ses structures opérationnelles (ANDI, Calpiref, etc...) avec les opérateurs économiques de l'ouest, pas forcément membre du FCE. Le wali d'Oran, Abdelghani Zaâlan, dans son intervention, a mis en relief les potentialités de la wilaya avant exhorter les opérateurs économiques à s'impliquer dans les grands projets structurants que connaît la ville tels que l'extension du port d'Oran sur 27 hectares, la réalisation d'une pénétrante reliant le port d'Oran au 5ème boulevard périphérique, l'extension à 53 km du tracé du tramway, le lancement du Technoparc, le lancement le 2 mai prochain de la 2ème grande rocade d'Oran, etc....

L'on saura, par ailleurs, que le FCE regroupe 296 membres qui sont à la tête de 678 entreprises intervenant dans 18 secteurs d'activité sur les 22 que comprend la classification nationale. 273 membres du forum, sur les 296 réalisent un chiffre d'affaires annuel avoisinant les 16,22 milliards de dollars. En termes d'emploi, l'on saura que les 296 membres du forum emploient 167 643 salariés permanents dont 46% des emplois dans

l'industrie, 30% dans le BTPH, 13% dans le commerce et services et enfin 11% dans les secteurs du transport et de la communication. En termes de répartition, l'on apprendra que 433 des entreprises (63,9%) sont localisées dans la région centre du pays, 81 entreprises (soit 12%) dans l'ouest du pays, 62 (soit 9%) à l'est et enfin 21 entreprises (soit 3%) sont implantées dans le sud du pays.

En sus de ce tableau, un constat sans concessions a été dressé par de nombreux opérateurs économiques, présents à cette demi-journée, qui soulignent que «le climat économique national se caractérise par une faible densité entrepreneuriale (autour de 15 PME pour 1000 habitants), une faible répartition territoriale avec une concentration des entreprises au centre et au nord du pays, et par une faible diversification sectorielle ainsi que par une concentration accrue sur les activités traditionnelles».

Interrogé en marge de cette rencontre sur les défections enregistrées par le FCE suite à son soutien à la candidature du président Abdelaziz Bouteflika, Karim CHERIF nous confiera : «Il y a eu un débat très profond au sein du forum qui a décidé majoritairement d'un positionnement en faveur du candidat qui portera réellement des aspirations en phase avec le programme du FCE. Pour ce qui est des défections, au jour d'aujourd'hui, il n'y a eu que deux démissions, alors que nous avons enregistré quinze nouvelles adhésions».

L'excédent commercial algérien recule au 1er trimestre à 2,6 milliards de dollars (Maghreb Emergent)

L'Algérie a enregistré un excédent commercial de 2,6 milliards de dollars (mds USD) au premier trimestre 2014, contre 3,36 mds USD à la même période en 2013, a appris l'APS auprès des Douanes algériennes.

Selon le Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis), les exportations de l'Algérie ont atteint 16,43 mds USD durant le 1er trimestre 2014 contre 17,48 mds USD à la même période en 2013, en baisse de 6,02%, due essentiellement à un recul de 6,8% des ventes d'hydrocarbures. Les importations algériennes ont également reculé de 2,03% pour totaliser 13,83 mds USD contre près de 14,12 mds USD durant la même période de comparaison, a précisé le Cnis. Le taux de couverture des importations par les exportations a atteint 119% durant les trois premiers mois de cette année contre 124 % à la même période de l'année écoulée. Les exportations des hydrocarbures, qui continuent à représenter l'essentiel des ventes algériennes à l'étranger avec 95,59% du volume global, sont estimées à 15,70 mds USD durant le 1er trimestre 2014, contre 16,85 mds USD à la même période de l'année précédente, en baisse de 6,81%, a relevé le Cnis. Les exportations hors hydrocarbures restent toujours "faibles", malgré une évolution de plus de 15% durant les trois premiers mois de cette année, pour une valeur globale de 725 millions USD, selon les Douanes.

Les principaux produits hors hydrocarbures exportés sont constitués du groupe demi-produits avec 600 millions USD (+36,67%), des biens alimentaires avec 94 millions USD (-34,72%) et les produits bruts avec 26 millions USD (-18,7%).

Les exportations du groupe des biens d'équipements industriels ont totalisé deux (2) millions USD (-75%) et enfin les biens de consommations non alimentaires trois (3) millions USD, en baisse de 50%.

Les importations, qui ont enregistré également une baisse de 2,03% durant le 1er trimestre 2014, sont constituées des produits d'énergie et lubrifiants (-53,14%), totalisant 760 millions USD et des biens de consommation non-alimentaires (-6,24%) pour une valeur global de 2,53 mds USD.

Importation d'équipements agricoles en hausse

Les autres groupes de la structure des importations, par contre, ont tous augmenté. Les plus remarquables hausses ont touché les biens d'équipements agricoles (+26,45%) totalisant 153 millions USD et les produits alimentaires avec une valeur de 2,74 mds USD (+13,58%). Les importations des biens d'équipements industriels sont estimées à 4,21 mds USD (+6,14%), les demi-produits avec 509 millions USD (+1,6%), ont précisé encore les Douanes.

Durant les trois premiers mois 2014, les cinq principaux clients de l'Algérie étaient l'Espagne (2,24 mds USD), l'Italie (2,18 mds), la France (1,96 md), la Grande-Bretagne (1,61 md) et les Pays-Bas (1,52 md). Quant aux fournisseurs, la Chine avec 1,87 md conserve la première place devant la France (1,67 md), suivie de l'Italie (1,26 md), l'Espagne (1,21md) et l'Allemagne (810 millions USD). La Chine a occupé en 2013 pour la première fois la première place des principaux partenaires de l'Algérie, devançant ainsi la France qui avait occupé la tête du classement des principaux fournisseurs du pays pendant des années.

En 2013, l'Algérie a réalisé un excédent commercial de 11,06 mds USD. Les exportations ont atteint près de 65,92 mds USD, en recul de 8,28% et les importations se sont établies à 54,85 mds USD, en hausse de 8,89%, par rapport à 2012.

L'inflation en baisse : Un taux de 2% enregistré en mars (El Watan)

Le rythme d'inflation annuel a poursuivi sa tendance baissière en mars s'établissant à 2% contre 8,1% en mars 2013, selon l'Office national des statistiques (ONS).

Après avoir atteint 2,7% en janvier dernier, le rythme d'inflation annuel a reculé de nouveau pour s'établir à 2,3% en février et à 2% en mars dernier, précise l'ONS repris par l'APS.

L'inflation mensuelle, qui détermine l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre un mois donné et celui qui le précède, a enregistré en mars 2014 une baisse de 0,3% comparé à février et de 0,7% par rapport à janvier. En mars, les prix à la consommation ont augmenté de 0,8%, après avoir enregistré une baisse de près de 0,3% en février, soit un taux légèrement supérieur à celui relevé le même mois de 2013 qui était de 0,5%.

Cette variation est due notamment à une croissance de 1,1% des prix des biens alimentaires, induite essentiellement par une hausse des produits agricoles frais dont une hausse de près de 15,3% des légumes. La hausse des prix des biens alimentaires s'explique également, selon l'ONS, par une augmentation des prix de la viande et abats de mouton (+1,6%) et du poisson frais (+4,6%). L'Office a fait remarquer que des chutes de prix ont été observées durant le mois de mars, notamment pour la pomme de terre (-9,1%), les fruits frais (-7%), les œufs (-2,74%) et le poulet (-1,6%).

En mars 2014, comparativement au même mois de l'année écoulée, le niveau moyen des prix des biens alimentaires a connu une hausse de 0,6% due notamment à une hausse de près de 2% des produits alimentaires industriels. La hausse a concerné le groupe lait-fromage et dérivés (+6,3%) et les huiles et graisses (+1,6%).

Les produits manufacturés ont connu une légère augmentation de 0,34% et les services de 2,7%. En données corrigées des variations saisonnières, l'indice des prix à la consommation a enregistré en mars dernier une hausse de 0,4% par rapport à février 2014. En 2013, le taux d'inflation annuel a atteint 3,3%, après la poussée inflationniste de 8,9 % enregistrée en 2012. Pour 2014, le gouvernement table sur une évolution de l'inflation à 3,5%.

Dispositif Ansej : Lancement d'un formulaire unique d'inscription (L'Econews)

Afin de faciliter les démarches des jeunes porteurs de projet, le directeur général de l'Ansej, Mourad Zemali a annoncé, ce matin, lors de son intervention sur les ondes de la Radio nationale, la création d'un nouveau formulaire unique d'inscription.

Les futurs entrepreneurs bénéficiaires du dispositif d'aide à l'emploi peuvent effectuer une inscription de leur projet en ligne sur le net. D'ailleurs, « depuis le 20 avril dernier, ce formulaire peut être téléchargé sur le site Internet de l'Agence, a indiqué M. Zemali, avant d'ajouter que « la mise en place prochainement d'un identifiant personnel leur permettra le suivi de l'examen de leur dossier ». L'Etat a institué cette procédure en vue de lutter contre la bureaucratie.

Cette nouvelle disposition facilitera la démarche et les étapes des jeunes porteurs de projets. « Entre le moment du dépôt du formulaire par le jeune entrepreneur et l'examen du dossier par le comité de sélection de

validation et de financement, les délais ne devraient pas désormais excéder trois semaines », a expliqué le DG de l'Ansej. Il a, également, tenu à préciser « que désormais le bail de location et le registre de commerce ne seront exigés des demandeurs qu'après confirmation de l'accord de financement des banques, sachant que les agences de l'Ansej sont présentes sur tout le territoire national ».

M. Zemali a, toutefois, abordé le bilan de l'Ansej, signifiant qu' « au 31 mars 2014, près de 300.000 micro-entreprises ont été créées et que les crédits accordés dans ce cadre s'élèvent à 223 milliards de dinars », ajoutant, à ce propos que « le dispositif Ansej a, par ailleurs, permis la création de près de 725.000 emplois ». Cependant, il a indiqué la présence de ceux qui s'inscrivent « en faux contre les allégations suggérant une forte mortalité des entreprises Ansej, dont le nombre est de pas moins de 10.000 micro entreprises ont été jusque-là défaillantes soit un taux de mortalité inférieur à 5 % ».

Par ailleurs, en ce qui concerne les activités ciblées par le dispositif Ansej, le DG de l'Agence a indiqué « qu'au cours des deux dernières années, la majorité des projets validés concernaient les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du BTPH ».

Au terme de son intervention, il a expliqué que « près de 13.000 dossiers contentieux, près de 7.000 dossiers ont connu un règlement à l'amiable soit un remboursement ou rééchelonnement de la dette, ainsi que « seules 615 affaires ont été transmises aux tribunaux et ce dans les cas avérés de détournement des crédits ».

La Tunisie prête à appliquer les termes du libre-échange avec l'Algérie : Silence sur la date de dédouanement des produits algériens (El Watan)

Le porte-parole du ministère tunisien du Commerce, Mohamed Ali Ferchichi, a déclaré hier à El Watan que « la partie tunisienne veillera à lever incessamment les entraves à l'application de l'accord de libre-échange entre les deux pays ».

« Les requêtes de la partie algérienne sont parvenues à Mme la ministre du Commerce, Nejla Moalla Harrouche, qui a donné des instructions afin de lever toutes les obstructions à l'application tacite des termes de l'accord applicable à partir du 1er mars 2014 entre la Tunisie et l'Algérie », a précisé M. Ferchichi. A la question concernant la date de dédouanement des produits algériens bloqués à la frontière tunisienne, notamment les jus de fruits, l'officiel tunisien est resté dans le vague en se limitant à des « promesses ». Le ministère tunisien du Commerce a promis un communiqué sur la question dans un avenir proche.

Il est à rappeler que la 19e session de la Grande commission mixte algéro-tunisienne, réunie en février dernier, a décidé d'activer l'accord commercial préférentiel entre les deux pays, avec application à partir du 1er mars. Or, la partie tunisienne veut continuer à appliquer une taxe de 25% sur les produits algériens entrant en Tunisie, ce que refusent les exportateurs algériens.

Mécontentement algérien

Pour Ali Hamani, le président de l'Association des producteurs algériens de boissons (APAB), «l'accord de libre-change offre une opportunité à plusieurs produits algériens, notamment les boissons, surtout qu'il y a derrière l'accès au marché libyen, consommateur lui aussi. Mais, la taxe appliquée par la partie tunisienne rend cet accord dénué de tout sens». «Il n'est pas normal que les Tunisiens continuent à appliquer une taxe de 25% sur les produits algériens entrant en Tunisie. Nous avons régulièrement demandé à notre administration d'explicitier la situation avec les officiels tunisiens», a également souligné le président de l'Association des exportateurs algériens (AEA), Ali Bey Nacéri, qui a appelé à l'application du «principe de réciprocité» et à «l'instauration d'une mesure similaire vis-à-vis des produits tunisiens».

Ali Bey Nacéri a mis l'accent sur le fait que «plusieurs cargaisons de jus de fruits sont bloquées à la frontière depuis plus d'une semaine, en violation de l'accord de libre-échange». «Nous dénonçons une concurrence déloyale», a insisté M. Nacéri dans la mesure où les Tunisiens taxent les produits algériens alors que les Algériens ne le font pas, surtout que «l'accord de libre-échange en application stipule d'éliminer lesdites taxes», a insisté le président de l'AEA. Les exportateurs algériens sont en colère et l'administration tunisienne promet de trouver des solutions. Espérons qu'elle passe rapidement à l'acte pour montrer les bonnes dispositions pour un véritable libre-échange.

Smartphones et tablettes : Condor détient 10% du marché (El Watan)

Le marché des smartphones et tablettes qui marque déjà, par rapport à d'autres équipements électroniques, une forte croissance en Algérie, devrait pouvoir absorber jusqu'à 4 millions de pièces par an.

L'entreprise Condor Informatique, filiale du groupe Condor, en détient actuellement 10% puisque pas moins de 300 000 unités sont vendues à travers ses points de ventes réparties sur le territoire national. C'est ce qu'a affirmé Abdelmalek Benhamadi, PDG du groupe, hier à l'ouverture du 23e Salon international de l'informatique, de la bureautique et de la communication (Sicom) au Palais des expositions Pins maritimes d'Alger (Safex). M. Benhamadi a annoncé, à cette occasion, la commercialisation, depuis hier, de son nouveau produit, le smartphone C6, et du Condor Wind, un appareil qu'il suffit de brancher à une télévision via le port HDMI et d'activer l'affichage sans fil depuis un appareil Android pour que la télévision prenne en charge les applications d'une smart TV. Le premier responsable du groupe n'a pas manqué de rappeler que son groupe vise en priorité le marché national, mais que des opérations d'exportation ont été déjà entamées notamment vers la Tunisie où 5000 unités, entre smartphones et tablettes, y ont été vendus en 2013.

Notons que le Salon a été inauguré par la ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Zohra Derdouri, et le ministre de la Communication, Abdelkader Messahel. Dans une déclaration à la presse en marge de la manifestation, Mme Derdouri a indiqué que le Cloud Computing, principal thème de cette nouvelle édition du Sicom, est un outil «très important» pour la stratégie algérienne en matière de TIC. «Nous allons travailler avec tous les acteurs du domaine pour trouver des solutions à même de permettre une sécurisation optimale dans l'utilisation de ces nouvelles technologies», a-t-elle dit.

Mme Derdouri s'est dite satisfaite de voir que beaucoup d'entreprises algériennes, notamment celles gérées par des jeunes, ont investi dans le développement d'applications et solutions informatiques. «En ce qui nous concerne, après avoir développé les infrastructures, nous allons axer notre stratégie sur le développement des applications et solutions informatiques», a-t-elle assuré. De son côté, M. Messahel s'est félicité du niveau atteint par certaines entreprises spécialisées dans les TIC créées par de jeunes promoteurs à travers les dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes, notamment l'Ansej.

La boisson fruitée N'Gaous sera produite en France, et bientôt en Chine (Maghreb Emergent)

Le Groupe Mazouz, détenteur de la célèbre marque d'eau fruitée N'Gaous fondée par l'opérateur public ENAJUC dans les années 70, fait ses premiers pas à l'international en devenant franchiseur.

Un premier protocole accord a été signé le 10 mars dernier avec le français Sources Parot pour la mise en bouteille des jus N'Gaous en France, sur son site à proximité de Lyon, et ce, dès le 1 juin prochain. Un autre contrat de franchise est sur le point d'être signé par le groupe privé algérien avec un fabricant pour commercialiser les jus en Chine, a confié à Maghreb Emergent, Ahmed Mazouz, patron du groupe.

Les boissons N'Gaous, qui sont déjà présentes sur le marché européen, dans plusieurs pays comme la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique etc., seront embouteillées dès le 1 juin prochain à Lyon sur le site de Sources Parot. Ce dernier exploite des sources d'eau minérale naturelle et gazeuses et fabrique des boissons sucrées en France. En vertu de cet accord, Sources Parot devient le franchisé du Groupe Mazouz pour sa boisson N'Gaous. «Nous leur expédions la matière première et ils élaborent le packaging et distribuent le produit. Nous allons ainsi bénéficier de leur réseau sur place », a indiqué le patron du groupe, Ahmed Mazouz. Le Groupe Mazouz, a ajouté son patron, intégrerait les royalties gagnées sur sa marque dans la même structure du prix de la matière première. Quant à la mise en bouteille des boissons N'Gaous en France, il se fera, toujours selon Ahmed Mazouz, dans les classiques bouteilles de verre qui ont fait la notoriété de la marque, mais aussi dans les canettes et les bouteilles en plastique (PET).

Exportations en hausse

Le Groupe Mazouz aspire ainsi porter ses exportations à sept ou huit millions de litres d'ici la fin de l'année 2014, ce qui représenterait cinq à six pour cent (5 à 6 %) de son chiffre d'affaires. Un chiffre d'affaires qui devrait s'établir, selon Ahmed Mazouz, à la fin de l'année 2014, à 12 milliards DA pour la filiale N'Gaous (110 millions d'euros environ). Le Groupe, qui voit ses exportations augmenter à une cadence rapide depuis six mois, est sur le point de signer un autre partenariat pour mettre en bouteille ses boissons en Chine. Le fabricant chinois devrait être le deuxième franchisé de la marque N'Gaous qui, faut-il le souligner, est désormais présente dans les marchés de quinze pays sur quatre continents (L'Europe essentiellement mais, aussi en Afrique, en Asie et en Amérique). Ahmed Mazouz s'est réservé de révéler le nom du fabricant chinois. « Nous exportons par exemple, sur la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, les Etats-Unis, le Canada, la Tunisie, la Libye, Dubaï, la Malaisie, l'Indonésie, la Chine, et bientôt l'Arabie Saoudite, le Soudan et le Sénégal. Cela fait partie d'un programme mis en œuvre depuis six mois et qui consiste à expédier cinq à six containers par semaine. Une exportation devenue possible après le renforcement de nos capacités par la modernisation des lignes de production », a précisé Ahmed Mazouz.

Une multinationale va bientôt faire son entrée dans le capital de N'Gaous

Le patron du Groupe Mazouz a révélé à Maghreb Emergent que des négociations pour la cession de 30 % du capital de sa filiale N'Gaous à une multinationale du secteur de l'agroalimentaire ont atteint un stade très avancé. « Une multinationale a manifesté depuis un moment son intérêt pour entrer dans le capital de cette filiale (N'Gaous). Nous sommes en pleine négociation. Nous leur avons demandé 200 millions d'euros en contrepartie de 30 % des actions et du management de l'entreprise. Parce que ce qui nous intéresse justement, c'est de tirer avantage des performances de leur management », a-t-il révélé. Ahmed Mazouz n'a pas non plus révélé le nom de cette multinationale. La marque N'Gaous, fondée par l'entreprise éponyme, filiale à l'époque du Groupe public ENAJUC, a été intégrée dans le processus de privatisation dès 2005. Elle a été cédée totalement par l'Etat le 17 février 2007 à SIMAGROF, avant d'être rachetée par le groupe Mazouz qui commercialisait, lui, plusieurs marques automobiles.

Sondage national sur l'entreprise innovante : Nécessité de créer une agence nationale d'innovation et compétitivité des PME (El Moudjahid)

Peut-t-on créer une entreprise innovante grâce à un projet de recherche scientifique ? Telle est la question qui a véhiculé le sondage organisé par CPM Consulting du 1er décembre 2013 au 18 mars dernier. Les enquêtes

diligentées à travers le web auprès de 600 personnes, issues de catégories sociales confondues, de niveaux d'études divers notamment, les universitaires (docteurs, chercheurs, étudiants), à travers le pays, a plaidé en faveur de l'encouragement de la recherche scientifique dans le dispositif de création d'entreprises. Le sondage a porté sur 286 enquêtes dont 78% ont concerné la région centre, 6,6% la région Est, 7,3% pour l'Ouest et, 7,7% pour la région de la Kabylie. Les personnes couvertes par le sondage sont constituées de 74,1% d'universitaires, 17,5% dans la post-graduation alors que 8,4% ont un niveau secondaire. Les résultats montrent une prédominance des opinions favorables à l'intégration de la recherche scientifique dans la création d'entreprises. Sur la base de ces résultats, CPM Consulting recommande «l'urgence de démarrer le processus national de création et de montage de PME scientifiques» et «la création de l'agence nationale d'innovation et de compétitivité des PME».

Finance/banque/Bourse

Yazid Benmouhoub, DG de la Bourse d'Alger, invite du Forum Economie d'El Moudjahid : « Les financements de la Bourse et de la banque sont complémentaires » (El Moudjahid)



D.R

L'acquisition par le Fonds national d'investissement (FNI) de 51% de la société Orascom Telecom Algérie (OTA) devrait permettre, à terme, l'introduction de cette société à la Bourse d'Alger, a annoncé, hier, le directeur général de la Société de gestion de la bourse des valeurs (SGBV), M. Benmouhoub Yazid.

"Le FNI est un fonds d'investissement, il est donc appelé, à terme, à sortir du capital social de cette société ou toute autre société où il est actionnaire", a expliqué M. Benmouhoub lors d'une conférence de presse organisée par le forum Economie d'El Moudjahid. Le DG de la Bourse d'Alger qualifie cette accord, entre le FNI et l'ancien actionnaire, d'issue heureuse. Ainsi, le FNI est appelé à sortir à terme du capital social de cette société par le biais de la Bourse. "Les fonds d'investissements aident les sociétés à se constituer, elle prennent une part du capital social 10 ou 20%, mais une fois que l'entreprise a atteint le niveau souhaité, il y a un contrat entre la société et le fonds d'investissement, qui prévoit une limitation dans le temps, il n'est pas actionnaire indéfiniment, le fonds se

retire à la fin de la période prévue dans le contrat, si il se retire du capital il faut le remplacer et la meilleure solution pour remplacer un fonds d'investissement c'est de sortir par la bourse", a-t-il expliqué, citant à titre d'exemple NCA Rouiba. Benmouhoub affirme que la Bourse d'Alger fait siennes les recommandations issues du plan de redynamisation du marché financier, lancé par le ministère des Finances. Il annonce qu'au regard de cela, il est prévu "d'ici cinq ans un niveau d'introduction de l'ordre de 40 à 50 entreprises et nous aspirons à atteindre une capitalisation de l'ordre de 10 milliards de dollars. Je pense que c'est tout à fait réalisable, avec l'introduction des grandes sociétés publiques, on peut facilement dépasser ces chiffres, très rapidement. Il y a des capacités et un potentiel à faire de la Bourse d'Alger, une des premières bourses au niveau régional", a-t-il souligné. Donc, aujourd'hui, les contraintes sont levées dans le sens où les conditions politiques et financières sont réunies pour que justement qu'on puisse réanimer le marché financier. La Bourse d'Alger table sur une capitalisation de 10 milliards de dollars en 5 ans, a-t-il confirmé, estimant qu'effectivement comparé à la taille de l'économie algérienne, la capitalisation actuelle (13 à 14 milliards de dinars) reste minime. La Bourse d'Alger veut se hisser en place financière régionale, a-t-il également dit. C'est le souhait le plus cher du premier responsable de la Bourse d'Alger, Yazid Benmouhoub, qui prévoit de multiplier par 50 la capitalisation boursière actuelle. La capitalisation actuelle de la Bourse d'Alger qui est de 14 milliards de dinars est insuffisante au regard des potentialités du marché algérien, a estimé Yazid Benmouhoub, le directeur général de la Société de gestion des valeurs boursières (SGBV). Il a déclaré que l'institution financière qu'il dirige compte désormais "profiter de l'expérience des autres places financières" et se félicite de la signature d'un mémorandum de coopération avec Euronext ajoutant que d'autres partenariat avec d'autres bourses dont celle de Tunis. Benmouhoub rappelle aussi qu'il y a lieu de faire la différence entre le marché des actions et le marché des obligations. Sur le plan pratique, une société peut venir lever des fonds en ouvrant son capital ou bien si elle ne le souhaite pas, elle peut lever des fonds en émettant des obligations. La Bourse d'Alger compte 4 sociétés sur le marché des actions : deux entreprises publiques, El Aurassi et Saidal, et deux entreprises privées Alliance Assurance et NCA Rouiba, qui a fait son entrée très récemment. Au niveau du marché des obligations, il y a deux entreprises publiques que sont la Sonelgaz et une entreprise privée Dehli, auxquelles viennent s'ajouter les valeurs du Trésor destinées non pas au public mais aux institutions. Le DG de la SGBV annonce à cette occasion, l'introduction en Bourse de huit sociétés du secteur public ; Mobilis, le CPA, Cosider Carrière, trois Cimenteries du Groupe GICA, la CAAR et Hydro-aménagement. Il explique cela comme étant une volonté réelle et clairement affiché du gouvernement d'impulser une dynamique à la Bourse d'Alger, d'autant plus qu'il s'agit des sociétés qui se portent le mieux financièrement. "C'est un signal très fort de confiance en direction du secteur privé, pour dire que les pouvoirs publics veulent relancer de

manière irréversible la Bourse", a-t-il insisté. Les dossiers sont en phase d'évaluation, il n'y a pas de visa accordé à l'heure actuelle. "Les premiers visas seront accordés par la Cosob, probablement d'ici le deuxième semestre", a-t-il annoncé. Cela dit, "C'est une première liste, il y a un travail qui se fait au niveau de la COSOB, pour identifier d'autres sociétés", a-t-il précisé, ajoutant que le ministre des Finances, Karim Djoudi, suit de très près ce dossier, alors que chaque ministère a instruit les sociétés sous leurs tutelles respectives de préparer cette introduction en Bourse, après avoir au préalable déposé un dossier au niveau de la Cosob, pour solliciter le visa d'introduction. "Sur ce point, les choses avancent très bien, nous allons rencontrer, la semaine prochaine, ces huit entreprises pour leur expliquer, davantage, le processus d'introduction", a-t-il dit. Pour ce qui est de l'engouement et de l'intérêt que marquent les entreprises pour la Bourse, Benmouhoub, retient que lors des sorties à travers le territoire national, il a été relevé un engouement de la part des entreprises privées qui cherchent à s'informer et à connaître les avantages qu'offre l'introduction en Bourse d'une société et beaucoup d'entreprises comptent intégrer le financement boursier comme un élément dans leur plan de financement futur. Il explique qu'il n'y a pas de contraintes au financement des entreprises au niveau de la Bourse, puisqu'on ne demande pas de garanties, "aucune garantie ni hypothèque" et "ce que nous demandons à l'entreprise, c'est d'être transparente, ce qui ne veut pas dire perte de contrôle de l'entreprise, loin s'en faut, l'introduction sur le marché de la PME, une obligation d'ouvrir au minimum 10% et pour le marché principal pour les grandes entreprises, un minimum de 20% est requis. Cette transparence est obligatoire, puisque les sociétés cotées doivent régulièrement communiquer leurs résultats financiers et les actionnaires sont en droit de savoir où va cet argent, et que fait l'entreprise de cet argent ? C'est l'élément aussi qui participe à dynamiser le marché, qui est fait d'échanges, d'achat et de ventes et l'actionnaire puisse gérer ses actions comme bon lui semble", a-t-il indiqué. En ce qui concerne les avantages qu'offre la Bourse, il évoque ceux qui découlent de la loi, ce qu'on appelle les avantages universels. En fait, une société qui s'introduit en Bourse est visible, elle bénéficie d'un effet publicité à moindre coûts et cela rassure l'actionnaire. Cette visibilité garantie une certaine stature à l'entreprise qui lui permet très facilement d'obtenir des partenariats avec des sociétés étrangères. "Un étranger ne regarde pas de la même manière une société cotée en Bourse et celle qui ne l'est pas. Une société cotée répond aux standards internationaux de transparence", a-t-il fait savoir. L'autre avantage et non des moindres a trait à la garantie de la pérennité de l'entreprise. La réticence de s'ouvrir à l'extérieur des sociétés privées chez nous s'explique par le fait que beaucoup sont familiales, mais il faut savoir que "la disparition du fondateur et suivie de la disparition de l'entreprise dans les cinq ans qui suivent, en raison des problèmes d'héritage, mais le fait d'aller à la Bourse, permet un transfert très facile du capital et la transmission d'héritage se fera sur la valeur du marché", indique l'invité du forum Economie d'El Moudjahid. Il y a, aussi, les avantages fiscaux et la loi apporte des exonérations sur une période de

cinq ans, il convient de noter que depuis la création de la Bourse en 1997, ces exonérations ont été reconduites, "il n'y a jamais eu d'imposition des dividendes ou des plus values réalisées au niveau de la Bourse. Les dividendes distribués sont exonérés d'impôts, d'IRG et d'IBS, plus l'exonération de la plus value de cession", confirme le DG de la SGBV, qui souligne l'importance de l'article 66 de la loi de finances 2014, qui prévoit une réduction de l'impôt des bénéficiaires des sociétés qui s'introduisent en Bourse à concurrence du pourcentage d'ouverture sur le marché. Toutefois, il faut savoir que cette réduction est plafonnée à 50%. Il indique, aussi, que le financement bancaire classique et le financement boursier sont complémentaires, à cette différence près que les sociétés listées à la Bourse sont facilement bancables. Le marché boursier finance le haut du bilan, c'est-à-dire l'augmentation du capital social de l'entreprise, alors que la banque finance le bas du bilan, c'est-à-dire l'exploitation. Benmouhoub estime que "ce n'est peut être pas le moment d'introduire Sonatrach en Bourse, du moins pas dans cette première liste". Il a longuement expliqué les grandes lignes du programme d'action dont l'objectif est de permettre, à terme, à la Bourse d'Alger de décoller. Il rappelle, en effet, qu'en 2012, le ministère des Finances a pris un certain nombre de mesures en lançant un plan de réformes du marché financier, donc de la Bourse d'Alger. Ce programme a été initié en collaboration avec le programme des Nations unies pour le développement et dont l'objectif consiste à redynamiser le marché financier. Ce programme se décline en deux grandes phases. Une première phase d'évaluation du marché, en identifiant les raisons pour lesquelles il n'a pas pu démarrer et jouer le rôle qui lui est assigné. Dans ce cadre, beaucoup d'études ont été menées avec des experts nationaux et étrangers. Cela a permis de faire un diagnostic de la situation et de déterminer les insuffisances sur lesquelles il faut travailler. Des recommandations ont été faites et cette phase a été clôturée en octobre dernier. La deuxième phase d'application des recommandations issues de ce projet, met l'accent sur la priorité de garantir une alimentation permanente et régulière du marché de la Bourse d'Alger. La réorganisation de la Bourse a permis de créer un marché totalement dédié à la PME. Ce marché bénéficie de conditions d'accès très souples qui sont différentes de celles exigées pour l'accès au marché principal. Il y a d'autres aspects liés, bien entendu, à la formation aussi bien du personnel de la Bourse d'Alger. "Dernièrement, il y a eu la sortie de la première promotion. Cette formation a été initiée par le ministre des Finances et pilotée par la COSOB, qui est l'Autorité du marché et en collaboration avec l'ABEF", indique Benmouhoub. Dans ce domaine, les banques, étant les intermédiaires en opérations de Bourse, sont totalement impliquées dans cette action de formation, notamment dans le cadre de l'ouverture de guichets au niveau de chaque banque et agences bancaires, guichets dédiés à la Bourse. "Le personnel est en cours de formation, et, dans un mois ou deux, vous allez voir un guichet bourse dans les agences bancaires, cela va se faire graduellement et toutes les banques sont concernées à terme", a-t-il indiqué. L'aspect formation est un élément primordial dans la préparation de l'ensemble des acteurs du

marché. La Bourse d'Alger a enclenché une large campagne de communication à l'endroit des opérateurs et des médias, que le DG de la Bourse considère comme des partenaires privilégiés. Cette campagne vise à combler un manque de visibilité qui a fait que la Bourse n'ait pas connu l'essor escompté. Parmi les actions déjà menées, il invoque les regroupements régionaux, dont les résultats étaient très encourageants. D'autres actions sont prévues en direction des universités.

Une école de la Bourse

Yazid Benmouhoub, qui n'a pas encore bouclé une année à la tête de la Société de la gestion de la Bourse des valeurs mobilières (SGBV) plus connue sous le nom de Bourse d'Alger est d'un grand optimisme. L'objectif principal de ce diplômé en Finances est de donner à cette institution, donnée pour morte, une nouvelle dynamique pour la rendre plus performante. Comme première étape, il a opté pour une nouvelle stratégie de communication, pour faire connaître cet établissement, qui existe depuis 1997, mais très peu connu du grand public ; deuxième défi, inculquer la culture boursière, qui fait cruellement défaut, aux opérateurs économiques, en investissant le terrain, et leur expliquer les avantages que peut apporter une entrée en Bourse qui constitue un moyen de financement complémentaire ; troisième priorité, mettre le paquet sur la formation du personnel en premier lieu, et, notamment ceux appelés à prendre en charge les guichet — banques dédiés à la Bourse. Un projet dont le but est de se rapprocher davantage des investisseurs en leur offrant la possibilité de consulter des informations ou avoir des explications sur les différents services qu'offre la Bourse. Des actions sont inscrites sur la feuille de route de M. Benmouhoub, en direction du monde scientifique. Pour assurer une formation consacrée à la finance du marché. Il est prévu, dans ce sillage, l'ouverture d'une école de la bourse. Pour réussir ce challenge, M. Bemouhoub veut associer la presse pour la vulgarisation des activités de sa société en proposant des cycles de formation à l'adresse de journalistes. L'ambition de cet ancien cadre du ministère des Finances est de faire d'Alger, une véritable place financière.

C'est peut-être difficile, mais, pour lui, ce n'est pas impossible, d'autant plus que les pouvoirs publics ont lancé un signal fort en instruisant 8 sociétés publiques à faire leur entrée en Bourse. Une décision qui vient à point nommé.

La Bourse d'Alger a toujours compté sur les entreprises publiques pour pouvoir se hisser à la place financière régionale. C'est un bon début pour le DG de la SGBV qui espère voir l'entrée en bourse d'une quarantaine d'entreprises, pour atteindre une capitalisation de 10 milliards de dollars d'ici 5 ans. Mais aussi pour instaurer un climat de confiance, et inciter les entreprises privées à suivre le pas. Pour mener à bien son plan, Yazid Benmouhoub veut profiter de l'expérience des autres. Des accords de partenariat ont été scellés. Le dernier en date, le mémorandum signé avec Euronext Paris. Et, prochainement, avec la Bourse de Tunis.

Algérie - L'opérateur de téléphonie mobile Djezzy sera introduit, à terme, en Bourse (Maghreb Emergent)

"Le FNI est un fonds d'investissement, il est donc appelé, à terme, à sortir du capital social de cette société ou toute autre société où il est actionnaire", a expliqué mercredi le directeur général de la Société de gestion de la bourse des valeurs (SGBV), Yazid Benmouhoub.

L'acquisition par le Fonds national d'investissement (FNI) de 51% de la société Orascom Telecom Algérie (OTA) devrait permettre, à terme, une introduction de cette société à la bourse d'Alger, a annoncé mercredi le directeur général de la Société de gestion de la bourse des valeurs (SGBV), Benmouhoub Yazid.

"Le FNI est un fonds d'investissement, il est donc appelé, à terme, à sortir du capital social de cette société ou toute autre société où il est actionnaire", a expliqué M. Benmouhoub lors d'une conférence de presse organisée par le forum d'El Moudjahid.

Le premier responsable de la bourse a fait également savoir que la sortie du FNI du capital d'OTA se fera par le biais de la bourse d'Alger, ce qui conduira systématiquement à l'introduction de cette société en bourse. "Cela veut dire qu'à terme nous aurons sûrement l'opérateur téléphonique Djezzy à la bourse d'Alger", a-t-il souligné.

Les fonds d'investissement, a-t-il poursuivi, aident les sociétés en difficultés financières à se constituer et à se développer en prenant une part du capital social de ces sociétés pour une durée limitée. Une fois que ces entreprises atteignent le niveau souhaité, ces Fonds seront remplacés par d'autres actionnaires par le biais de la bourse comme ce fut le cas pour NCA Rouïba, société privée de conserverie, a expliqué le responsable de la SGBV.

"Nous nous réjouissons de l'acquisition par le FNI d'une participation dans le capital de Djezzy car elle devrait contribuer au développement de la bourse et du marché financier en Algérie", a estimé M. Benmouhoub.

Le Fonds national d'investissement (FNI) avait annoncé vendredi dernier avoir signé un contrat d'achat d'actions pour l'acquisition d'une participation de 51% dans la société Orascom Telecom Algérie SPA (OTA) pour un montant de 2,6 milliards de dollars.

Il s'agit du deuxième accord entre les autorités algériennes et la société russe VimpelCom, propriétaire d'Orascom Telecom Holding (OTH) actionnaire majoritaire d'OTA, après celui conclu en janvier 2012 et dans lequel la firme russe avait accepté de céder à l'Etat algérien la majorité du capital de Djezzy.

Cette acquisition vient conclure un long et complexe processus de négociations et de consultations avec VimpelCom ainsi qu'avec des cabinets internationaux de conseil.

Vimpelcom avait racheté en mars 2011 le groupe italien Wind Telecom qui détenait 51% d'OTH, propriétaire majoritaire d'OTA.

L'ancien propriétaire de Djezzy, le groupe OTH de Naguib Sawiris-fils, avait fixé sa valeur à 7,8 milliards de dollars lorsqu'il avait tenté de négocier avec le groupe de téléphonie sud-africain (MTN) la vente de Djezzy. L'Algérie avait alors immédiatement fait prévaloir son droit de préemption et entamé par la suite des négociations pour le rachat de Djezzy, qui comptait 17.574.249 abonnés en 2013.

Commerce

Coopération

Immobilier : Un projet de 40 millions de dollars pour des Emiratis à Alger (Le Quotidien d'Oran)

La société émiratie Drake & Scull international PJSC (DSI), a annoncé que sa filiale, Drake & Scull Construction (DSC), a décroché un contrat de 147 millions AED (Dirhams Emiratis), environ 40 millions de dollars US, dans un projet de construction d'immeubles à Alger. Selon les termes du contrat, précise un communiqué de la société, DSC se chargera de la partie génie civil du projet, qui couvre une superficie urbanisée d'environ 66.500 m². Le projet comprend des immeubles résidentiels et des espaces de commerce de détail dans un «endroit stratégique» de la capitale, ajoute encore la société.

Cité dans le communiqué, Salah Mouradweij, directeur général de Drake & Scull Construction, a déclaré : «Nous sommes ravis d'avoir été choisis pour cet important et prestigieux projet en Algérie, un pays qui demeure l'un de nos principaux secteurs de croissance et notre porte d'entrée sur le marché nord-africain. Nos équipes vont utiliser toute notre expérience et de notre main-d'œuvre qualifiée pour fournir des méga projets à l'avenir dans la région. Nous restons optimistes sur le potentiel du secteur de l'immobilier algérien».

DSI est déjà présente en Algérie dans plusieurs projets dans les secteurs de l'habitat résidentiel, du commerce et traitement des eaux. Depuis le début de 2014, DSI a décroché pour un montant de 1,19 milliard USD de projets aux Emirats Arabes unis, Arabie saoudite, au Koweït, en Europe, et en Inde.

Veille

Les exportations de gaz algérien vers l'Italie s'effondrent dans un contexte de guerre des prix (Maghreb Emergent)

La récession en Europe et le développement des énergies renouvelables commencent à avoir un sérieux impact sur les livraisons de gaz de l'Algérie vers l'Italie. Selon les dernières données du GME, le gestionnaire italien des marchés énergétiques, les exportations algériennes vers ce pays ont baissé de 66% à 557 millions de M3 en mars 2014.

Le GME, qui gère également le marché des énergies renouvelables en Italie, indique que les importations en provenance d'Algérie, à travers le point d'entrée Mazara d'El Valo du gazoduc Transmed, a enregistré la plus importante baisse, comparé aux reste des importations provenant des autres pays fournisseurs. Les chiffres rendus publics cette semaine par le GME restent inquiétants pour l'Algérie, reliée à l'Italie par un gazoduc, dont la capacité de transit a été augmentée en 2012 à 33 milliards de M3, alors que les prélèvements dépassent à peine un demi-milliard de M3 le mois. Si ce volume de transit de gaz naturel est maintenu à ce rythme pour toute l'année 2014, le Transmed construit en 1983, risque d'acheminer la moitié seulement de ses capacités de transit de gaz. La situation est d'autant plus aggravée par le fait que l'Algérie n'est pas parvenue, ces derniers mois, à placer ses quantités de gaz habituelles sur le marché italien, pourtant revues à la baisse après l'accord conclu entre Sonatrach et ENI en 2013. D'ailleurs, la baisse des livraisons algériennes de gaz se sont fait ressentir dans le portefeuille global des importations de l'Italie en gaz, qui ont chuté de 17% à 4,45 milliards de M3 en mars. L'organisme italien précise que ce recul important est dû à une baisse historique de la demande en Italie, qui s'est contractée d'un tiers à 1,27 milliard de M3 durant le mois passé. Le marché Italien du gaz connaît une sérieuse saturation, sous l'effet combiné de la récession économique et du développement des énergies renouvelables.

Russie et Libye en concurrents

Toutefois, cette saturation n'a pas pour autant empêché des pays comme la Russie, la Libye et certains producteurs d'Europe du nord, d'augmenter leurs livraisons vers l'Italie. Une hausse qui s'est faite au détriment des exportations algériennes. En effet et inversement à l'Algérie, la Russie a réussi à augmenter ses exportations de gaz vers l'Italie de 5,8 % dans un contexte de crise économique, caractérisé par un resserrement de la demande et une abondance de l'offre. Les livraisons de gaz russes ont progressé à 2,75 milliards de m3 en mars, représentant quatre fois les exportations algériennes vers le marché

italien, le plus important débouché de gaz pour le pays. L'Europe du nord commence elle aussi à se frayer un chemin sur le marché italien, dominé jusqu'ici par l'Algérie et la Russie. Les exportations de gaz vers ce pays qui étaient presque insignifiantes, ont doublé durant le mois dernier à 386 millions de M3. La Libye qui dispose aussi d'importantes ressources gazières, a été en mars au coude à coude avec l'Algérie avec des livraisons de 527 millions de M3. Ses exportations ont augmenté, selon les données de GME, de 20% durant le mois dernier

Guerre des prix

Le GME ne fournit pas d'explications sur les raisons ayant favorisé le foisonnement de fournisseurs sur son marché, mais des experts considèrent que le facteur prix a beaucoup joué dans la perte de parts pour le gaz algérien. La Russie, qui a toujours affiché dans le cadre du Forum des pays exportateurs de gaz (FPEG) son attachement à un prix juste de cette énergie, a refusé de collaborer sur l'échange d'informations sur les prix et les marchés gaziers, pourtant prévu par l'organisation, confié à Maghreb Emergent, une source au ministère de l'Energie et des Mines. « La Russie, tout comme le Qatar, sont en train de casser les prix pour grignoter des parts à l'Algérie c'est pour cette raison qu'ils refusent de jouer le jeu de la transparence en matière de prix, initié par le FPEG, » affirme la même source.

Marge de manœuvre étroite pour Sonatrach

La marge de manœuvre algérienne pour éviter le dévissage des prix du gaz reste difficile dans un contexte de crise, avait reconnu le patron de Sonatrach Abdelhamid Zerguine, dont le groupe avait été débouté en 2013 par l'arbitrage international dans son contentieux sur le prix du gaz l'opposant à l'italien Edison. Le groupe algérien se bat actuellement pour ne pas avoir à accorder de réductions de prix pour quelques contrats gaziers sur lesquels la clause de bouleversement ne s'applique pas. Sonatrach qui a accepté en 2013 de réduire ses livraisons de gaz à l'Italie, a cependant refusé de baisser les prix à ENI, jugeant que la clause de bouleversement qui permet aux acheteurs de demander une baisse des prix en cas de changement des conditions économiques, ne pouvait s'appliquer sur le contrat avec le groupe italien. Mais Sonatrach est-elle en mesure d'arrêter l'effet domino engendré par l'affaire Edison. Selon son PDG, « l'effet domino est déjà là » car il n'y avait pas qu'Edison, qui a demandé une baisse des prix. L'ENI et Gaz Natural Fenosa pointent aussi le nez pour demander une baisse des prix.

15ème édition du SITEV du 15 au 18 mai au palais des expositions (APS)



Le Salon international du tourisme et des voyages (SITEV) organisera sa 15ème édition du 15 au 18 mai au palais des expositions aux Pins maritimes (Alger) avec la participation de plusieurs exposants algériens et étrangers, a indiqué mardi le ministre du Tourisme et de l'artisanat, Mohamed Lamine Hadj Saïd.

Dans une déclaration à l'APS en marge de l'installation du nouveau directeur général de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers, le ministre a affirmé que ce salon "permettra de consolider et de renforcer les liens de coopération artisans et investisseurs dans le domaine du tourisme".

L'accent sera mis, lors de ce salon, sur la nécessité d'améliorer la qualité des produits artisanaux et de relancer le secteur du tourisme, a ajouté le ministre.

Les préparatifs du 15ème SITEV sont en cours à la faveur d'une coordination entre toutes les parties concernées, a affirmé M. Hadj Saïd.

Le ministre du tourisme appelle à la promotion de l'artisanat

Le ministre du Tourisme et de l'artisanat, Mohamed Lamine Hadj Saïd a appelé, mardi à Alger, à consentir davantage d'efforts pour la promotion et la modernisation de l'artisanat.

Intervenant lors de l'installation du directeur général de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers, Noureddine Sahi en remplacement de M. Gherbi Brahim, le ministre a souligné la nécessité de coordonner les actions entre artisans et décorateurs afin de moderniser les produits artisanaux tout en préservant leur authenticité.

Dans ce contexte, M. Hadj Saïd a mis en avant le rôle de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers dans la formation d'artisans auxquels elle offre l'opportunité de créer, d'innover et d'établir une sorte de partenariat avec les décorateurs afin de redynamiser le secteur.

Le ministre a souligné l'importance de l'artisanat dans la promotion de la destination touristique de l'Algérie, une destination "authentique et unique" en son genre, a-t-il estimé.

"Le changement passe par la contribution de tous les artisans", a indiqué le ministre, soulignant la nécessité d'assurer la formation des artisans pour leur permettre de contribuer à tous les projets touristiques.

De son côté, le nouveau directeur général a affirmé qu'il ne ménagerait aucun effort à travers la coordination des actions entre cadres de la chambre afin de redonner à l'artisanat l'approche qui lui sied. M.Sahi a appelé à l'élargissement de cette industrie qui "peut être très compétitive" dans le domaine économique au profit des jeunes.